

L'an deux mille dix, le quinze février,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Fort sur le Né, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 9 février 2010

Présents :

M. VALTAUD, Président

M. HOSTEING ; M. MAUZE ; M. BRIAULT ; Mme DESBORDES ; Mme VENTHENAT, vice-présidents

Mme BOINAUD ; M. BOURDIN ; M. BREUILLET ; M. DAVIAUD ; M. DESAFIT ; M. DIHE ; M. EICHERT ; M. A FAURIE ; M. G FAURIE ; M. FORT ;

M. GEORGEON ; M. GRAVERAUD ; M. GUERIN ; M. GUILLON ; Mme LE GOLVAN ; M. P. MARTIN ; M. NOUVEAU ; M. RAUD ; Mme ROBICQUET ;

M. SANSONNET ; M. SEUVE ; M. VIGNERON LAROSA

Absents : M. FOUGERE ; M. LAGARDE ; M. LIVET ; Mme RAGONNEAU ;

Titulaires remplacés par suppléants: M. DAMOUR par Mme SAUVION; M. LORET par M. JASMIN ; Mme GOURRY par Mme VIAN ; M. Ph MARTIN par M. BEJET ; M. NIVET par Mme DESSE ;

Mme MARENDAT par Mme HERVOIT

Secrétaire de séance : M. DIHE & M. P. MARTIN

1. Finances

- **Inscription d'une dépense nouvelle pour l'acquisition de mobilier pour la micro crèche (ds2)**

En application de l'article L1612-1 du CGCT et dans la mesure où cette dépense représente moins d'un quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2009 (hors comptes 16 & 18), Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'inscrire en dépenses nouvelles 2010 le montant prévisionnel pour l'acquisition de mobilier, d'électroménager, de logiciel et d'un ordinateur pour la micro crèche à hauteur de 20 000.00€ TTC. Monsieur le Président précise que cette dépense sera imputée aux comptes 205, 2183, 2184 et 2188 sur une nouvelle opération 133 intitulée « Mobilier micro crèche ».

La répartition par compte est la suivante :c/205 - 133 : 1 000.00€ ; c/2183 - 133 : 1 000.00€ ;c/2184-133 : 15 500.00€ ; c/2188-133 : 2500.00€.

Cette dépense sera reprise lors du vote du budget primitif 2010.

Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres présents.

Qu'il cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition ci-dessus de Monsieur le Président de la communauté de communes de Grande Champagne.

- **Inscription d'une dépense nouvelle pour l'acquisition de matériel de voirie (ds3)**

Monsieur le Président fait part que cette décision est reportée. Elle doit être à nouveau étudiée par la commission voirie et sera présentée lors du vote du budget primitif 2010.

- **Demande de subvention pour l'opération 100%**

Monsieur le Président fait part que depuis 2004, la communauté de communes de Grande Champagne s'est engagée en faveur d'une politique jeunesse. Sa volonté est d'être au cœur des préoccupations des jeunes et des adultes.

Le projet éducatif local décliné par son service jeunesse entre 2004 et 2008 a permis de fidéliser un grand nombre d'adolescents et de développer un certain nombre de projets. Parmi ceux-ci, des actions autour de la santé et de la prévention visant à engager les jeunes dans une démarche participative et responsable (formation AFPS, débats, réalisation de documentaires vidéo, sensibilisation à l'environnement...) et de tisser des liens avec les parents, enseignants, travailleurs sociaux, élus référents jeunes, élus, institutions, associations...

Le service jeunesse de la communauté de communes de Grande Champagne propose aux partenaires locaux (LTPR Claire Champagne, MSA, CAF, Accolade, Conseil Général de la Charente, coordinateur territorial, écoles primaires...) de travailler sur la mise en place d'un événementiel en avril 2010 sur le thème « le sommeil, rêves, cauchemars ». L'objectif est de construire des actions d'éducation à la santé en lien avec les acteurs locaux, rendre les publics acteurs de leurs apprentissages, offrir au plus grand nombre des espaces de paroles, d'information et de temps d'échange, rompre l'isolement et favoriser les liens entre les populations et les acteurs du projet.

Ainsi, les interventions seront les suivantes : débats santé, ateliers arts plastiques, médiation entre artistes et population, ateliers culinaires, groupe de réflexion, implication de jeunes dans la conception du projet.

Monsieur le Président demande aux membres de la communauté de communes l'autorisation de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Charente, de la Région Poitou Charentes ; du Syndicat de Pays Ouest Charente Pays du Cognac ; de la Direction Départementale de la jeunesse et des sports.

Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres présents.

Qu'il cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à solliciter auprès des partenaires cités ci-dessus une subvention.
- Dit que les crédits seront inscrits sur le budget principal 2010.

2. Personnel

- Recrutement de 3 saisonniers pour la période du Point à Temps du 3 mai 2010 au 31 juillet 2010

Vu l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Président fait part que pour la période du point à temps qui a lieu du 3 mai au 31 juillet 2010, il est nécessaire de recruter 3 saisonniers au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à l'indice brut 299 indice majoré 292 au sein de l'équipe voirie.

Les crédits seront inscrits sur le budget principal 2010.

Monsieur le Président soumet cette proposition aux membres présents.

Qu'il cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer les contrats de travail à durée déterminée du 3 mai 2010 au 31 juillet 2010 au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 299 indice majoré 292
- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget principal 2010.

- Modification du grade d'ATSEM par le grade d'agent social 2^{ème} classe pour la micro crèche

Vu la délibération du 28 mai 2009 décidant de mettre en place une micro-crèche à Salles d'Angles, un relais d'assistantes maternelles, un lieu d'écoute enfants parents itinérants, de recruter du personnel en gestion directe pour le fonctionnement des 3 structures

Vu la délibération du 28 mai 2009 décidant de créer et d'ouvrir un poste de référent technique à temps non complet au grade d'éducateur de jeunes enfants, 5 postes d'auxiliaires qualifiées de la petite enfance qui pourront avoir le grade d'ATSEM, il est nécessaire d'avoir le CAP petite enfance ou 5 ans d'expériences en tant qu'assistante maternelle agréée à raison de 30 heures par semaine pour 4 postes pour la micro crèche et 4 heures par semaine pour le cinquième poste pour le LAEP.

Monsieur le Président fait part qu'une déclaration a été faite au grade d'ATSEM auprès du centre de gestion de la Charente et qu'une modification doit intervenir suite au changement de filière.

En effet, il s'agit de recruter au niveau de la filière sanitaire et sociale en tant qu'agent social de 2^{ème} classe suite aux conseils avisés du centre de gestion de la Charente.

Monsieur le Président soumet cette modification aux membres présents.

Qu'il cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à effectuer la modification et à créer et ouvrir les 4 postes au grade d'agent social de 2^{ème} classe à raison de 30 heures par semaine,
- De déposer auprès du centre de gestion de la Charente, la déclaration modificative,
- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget principal 2010.

Monsieur Gérard FAURIE demande si les 4 personnes sont recrutées sur un même nombre d'heures.

Monsieur le Président lui répond par la positive, à savoir, 30 heures par semaine.

3. Economie

1- ZAE les Malestiers :

1-1) Travaux alimentation électrique et eau potable MMI (raccordement et pose compteurs)

Monsieur le Président évoque les travaux qui ont été réalisés, pose de compteurs, raccordement, mise en place d'un évier)

1-2) totem d'entrée :

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'uniformiser la signalétique d'entrée dans les zones d'activités de la Communauté de Communes. Il propose de s'appuyer sur le totem existant à l'entrée de la ZAE du Pont neuf pour réaliser le même type de totem à l'entrée de la ZAE du Malestier et du Fief de la Couture. La société Signature a été sollicitée afin de conserver la même configuration et propose un devis pour la conception et pose des totems à hauteur de 3500€ HT / 4186€ TTC par totem soit une dépense estimée à 7 000€ HT / 8372 € TTC pour les deux totems.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place de deux totems d'entrée sur la ZAE des Malestiers à Segonzac et sur la ZAE du Fief de la Couture à Genté réalisés par la Société SIGNATURE pour un montant de 3500€ HT / 4186€ TTC par totem soit une dépense estimée à 7 000€ HT / 8372 € TTC pour les deux totems
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

1-3) Avenant au bail pour la redevance de la station de traitement

Monsieur Michel DESAFIT aurait souhaité que ce sujet soit abordé en bureau.

Monsieur le Président lui répond qu'il l'a évoqué.

Monsieur Gérard FAURIE indique qu'il faudra prévoir dans l'avenant, une clause de réévaluation du prix traité.

Monsieur le Président informe l'assemblée de demandes de la Maison des Maisons Internationales et de Société Nouvelle Exploitations des Domaines REMY MARTIN utilisateurs de la station de traitements des effluents vinicoles à Segonzac. En 2008, la cave a vinifié plus de 20 000 hl, en 2009, 3 821 hl ont été vinifiés par les deux structures, de ce fait, les utilisateurs demandent que le montant de la redevance annuelle soit recalculé en fonction des hectolitres vinifiés annuellement. Lors de rencontres, un montant de 1,25 € HT l'hectolitre récolté semblerait donner satisfaction aux utilisateurs.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'une redevance annuelle 2009 de 1,25 € HT l'hectolitre récolté, sur justificatif.
- Cette redevance sera réévaluée tous les ans entre les parties.
- Autorise le Président à signer un avenant notarié au bail concernant la redevance annuelle de la station de traitement des effluents vinicoles.

1-4) Acquisition de parcelles

Considérant le projet d'extension de la ZAE des Malestier

Considérant la viabilisation de la première tranche sur près de 4 ha 50 réalisée fin 2009

Considérant le périmètre UX, IAUX et ZAUX du PLU de la commune de Segonzac donnant compétence à la Communauté de Communes de développer de l'activité économique,

Il ressort que la parcelle L 614 d'une surface de 2620m² appartenant au GFA de Montplaisir se situe en limite extérieure de la zone UX sur la zone agricole se trouve sous l'emprise de la future voie de contournement de Segonzac / voie interne de la zone d'activité, cette parcelle nécessite d'être acquise par la CDCGC. Les services des impôts fonciers _ les Domaines _ seront chargés de l'estimation de ladite parcelle qualifiée en « terre » et en zonage A.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la parcelle L 614 d'une surface de 2620m² située en zonage A au prix qui sera déterminé par le service des Domaines et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition foncière,
- Autorise le Président à solliciter les Domaines pour fixer une estimation de la parcelle concernée,
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le Malestier 2010

2- ZAE du Pont neuf :

2-1) mission de maîtrise d'œuvre tranche ouest

Vu la délibération du 3 décembre 2009 autorisant le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre complète afin de permettre l'extension de la ZAE du pont neuf _ tranche Ouest _ sur une surface d'environ 10 hectares,

L'estimation prévisionnelle des travaux de viabilisation serait d'environ 200 000€ HT (réalisation de deux amorces de voirie +raquette de retournement + alimentation en eau potable, ERDF, GRDF, telecom, éclairage public +aménagements paysager + extension du permis d'aménager. Après consultation et après analyse des offres, le président propose de retenir le cabinet J2C Ingénierie de Bordeaux pour un montant d'honoraires de 12200€ HT / 14591.20€ TTC,

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de retenir le cabinet J2C ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la tranche Ouest pour un montant d'honoraires de 12 200 € HT soit 14591.20 € TTC pour un montant estimatif des travaux qui s'élevaient à 200 000€ HT.
- Autorise le Président à notifier à J2C Ingénierie sa mission,
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le Pont neuf 2010

2-2) devis : levé topographique tranche sud (45ha) :

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2009 autorisant le Président à lancer une consultation auprès de cabinets de géomètres experts afin dans le cadre de la réalisation d'un levé topographique sur l'extension Sud de la zone d'activité du Pont Neuf (pistes béton et T. Sud soit environ 30ha).

Après consultation et après analyse des offres, le Président propose de retenir le géomètre MOREAU de Cognac pour un montant de 8760€ HT soit 10476.96€ TTC

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de retenir le cabinet de géomètre expert MOREAU pour un montant de 8760€ HT soit 10476.96€ TTC afin de réaliser le levé topographique de l'ensemble de la zone concernée (environ 30ha)
- Autorise le Président à notifier au cabinet MOREAU sa mission,
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le Pont neuf 2010

2-4) devis sondages géotechniques tranche sud

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2009 autorisant le Président à lancer les études préalables nécessaires pour permettre l'extension de la ZAE du Pont neuf _ tranche Sud et pistes béton,

Après consultation de cabinets compétents dans la réalisation d'études géotechniques et après analyse des offres, le Président propose de retenir l'offre d'AQUITERRA pour un montant de 4883.10 € HT soit 5840.10€ TTC

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de retenir le cabinet AQUITERRA pour un montant de 4883.10 € HT soit 5840.10€ TTC afin de réaliser des sondages géotechniques de l'ensemble de la zone concernée (environ 40ha)

- Autorise le Président à notifier à AQUITERRA sa mission,
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le Pont neuf 2010

3- ZAE du Fief de la Couture

3-1) Projet d'extension de la ZAE

Considérant le projet d'extension de la ZAE du Fief de la Couture à Genté sur près de deux hectares permettant l'extension des entreprises VETALIS, VITINATURE et la création d'un troisième lot,

Considérant le projet de création de trois chais de stockage pour la maison de cognac GOURMEL en prolongement amont de la zone d'activité du fief de la Couture,

Monsieur le Président propose d'étudier un schéma d'aménagement de l'ensemble de la zone d'activité sur son zonage INAX,

Il propose de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ,

- Accepte d'étudier un schéma global d'organisation de la ZAE du Fief de la Couture sur sa partie INAX
- Autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre à cet effet
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le fief de la Couture 2010

3-2) acquisitions foncières (création d'une desserte interne) :

Monsieur le Président rappelle que dans le projet d'extension de la ZAE du Fief de la Couture, le Plan d'Occupation des Sol prévoit un emplacement réservé permettant la réalisation d'une voie d'entrée dans la zone d'activité depuis la RD 731 dans le sens Salles d'Angles /Cognac. Cet emplacement réservé s'appuie sur la parcelle ZM 67 cultivée en vigne pour une surface de 2780m².

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'acquisition de cette parcelle.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir la parcelle ZM 67 d'une surface de 2780m² afin de réaliser une desserte interne à la ZA depuis la RD 731, dès lors que l'estimation des Domaines sera connue,
- Autorise le Président à solliciter le Domaines afin d'estimer la parcelle ZM 67.
- Accepte que les travaux de terrassement de cette voirie soient réalisés en régie par le service voirie de la CDCGC suivant les prescriptions de l'ADA

Monsieur le Président informe que les cognacs GOURMEL de Genté souhaitent créer rapidement trois chais de stockage sur la ZAE du Fief de la Couture à Genté.

Les parcelles ZM 64 & 65 d'une surface de 11040 m² pour la ZM 64 et de 11340 m² pour la parcelle ZM 65 permettraient la réalisation de ce projet dans le périmètre INAX de la za du fief de la couture.

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'acquisition de ces parcelles.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles ZM 64 d'une surface de 11040m² et la parcelle ZM 65 d'une surface de 11340 m² soit une surface totale de 22380 m² pour être viabilisées afin d'y accueillir trois chais de stockage pour la maison GOURMEL de Genté dès lors que l'estimation des Domaines sera connue,
- Autorise le Président à solliciter le Domaines afin d'estimer les parcelles ZM 64& 65,
- Dit que les crédits seront inscrits au BA le fief de la couture 2010

3-3) Devis France télécom

Considérant le projet d'extension de la ZAE du Fief de la Couture à Genté,

Considérant que les travaux de terrassement, voirie, réalisation des tranchées par le service voirie de la communauté de communes, les concessionnaires de réseaux ont pour mission de déposer leur réseau en tranchée ouverte,

France Télécom propose d'intervenir ainsi en mission de conseil en ingénierie, suivi des travaux et recette de conformité pour un montant de 481.98 € HT soit 576.45 € TTC

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Accepte le devis de France Télécom pour un montant de 481.98 € HT / 576.45 € TTC au titre de sa mission de conseil en ingénierie, suivi de travaux et recette de conformité,***
- ***Dit que les crédits seront inscrits au BA le fief de la Couture 2010***

4- **PER :**

Infos sur les travaux en cours : Elévations terminées, pose des huisseries en cours, imperméabilisation des toitures terrasse terminée, installation du réseau électrique en cours.

Démolition des tribunes et des vestiaires achevée. La salle de réunion (ex club house) sera détruite à la fin du chantier de construction de l'antenne de la chambre d'agriculture.

Avenant mission SPS :

Monsieur le Président informe l'assemblée que la démolition des tribunes est un projet qui n'apparaissait pas à l'origine dans le projet de réalisation du pôle de services publics sur l'ancien stade de foot à Segonzac. Ainsi, la mission du coordonnateur SPS (sécurité Protection Santé) ne portait pas sur la démolition des tribunes.

Monsieur le Président propose que cet objet soit ajouté aux missions coordonnées par le SPS SOCOTEC.

Monsieur le Président soumet un avenant de 345€ TTC.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- accepte l'avenant de SOCOTEC afin de coordonner la démolition des tribunes sur sa mission SPS pour un montant de 345€.

Devis dépose des projecteurs et sciage des poteaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que les trois poteaux supportant l'éclairage public sur l'ancien stade de Segonzac doivent être déposés.

Après consultation, le SDEG 16 propose d'intervenir pour un montant total de 2538.40€ TTC et laissant une contribution à la communauté de communes demandeur pour un montant de 1379.57 € TTC ; le SDEG prend à sa charge 35 % de la dépense.

Duï et exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accepte le devis du SDEG pour réaliser la dépose des trois poteaux béton qui se trouvent sur l'ancien terrain de foot de Segonzac cadastré AC 22 pour un montant total de 2538.40€ TTC soit une participation pour la communauté de communes de grande champagne pour un montant de 1379.57 € TTC déduction faite d'une participation de 35% du SDEG.
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2010

4. Voirie

- Lancement d'un marché public à procédure adaptée pour le marché voirie 2010

Vu la mise en place du marché public pour la réalisation des travaux de voirie dans le cadre du FDAC 2010,

Vu l'estimation prévisionnelle du montant global des travaux estimée à 300 000€ HT

Vu la demande de solliciter une subvention dans le cadre du fonds départemental d'aides aux communes auprès du département

Duï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le dossier de consultation des entreprises et le coût d'objectif conforme à l'enveloppe prévisionnelle de 300 000€ HT
- Décide de mettre en place une procédure adaptée en application de l'article 28 du CMP.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au présent marché.
- Dit que les crédits seront prévus sur le budget principal 2010.

5. Petite enfance

Lancement de la maîtrise d'œuvre pour le multi-accueil et le centre de loisirs

Monsieur le Président expose au conseil communautaire le projet de construction du multi-accueil destiné à la petite enfance et du centre de loisirs.

Compte-tenu de l'avancement de ce projet, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer la procédure de marché de maîtrise d'œuvre.

Qu'il est exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le président à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, de recourir à la procédure la plus appropriée dans le cadre du projet de construction d'un multi-accueil destiné à la petite enfance et la construction d'un centre de loisirs.
- les crédits seront à inscrire dans le budget primitif 2010.

6. Questions diverses

1. Courrier de la mairie de Saint Fort sur le Né

Monsieur le Maire de Saint Fort sur le Né fait part du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte collectif. Celui-ci pourrait accueillir entre 15 et 20 personnes.

Il pense que ceci est complémentaire avec le projet découverte de la vallée du né.

Un bureau d'études a été choisi par la commune. Les objectifs sont les suivants, compléter le pôle nature et qu'il y ait un taux d'occupation les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Monsieur BOURDIN fait part que ce projet est très bien et qu'il est dommage que le nombre soit limité à 20 personnes. Il évoque qu'une étude de marché doit être réalisée pour connaître la rentabilité.

2. Téléphonie mobile à Lignéres Sonneville

Monsieur VIGNERON-LAROSA intervient sur la réponse du conseil général de la Charente qui évoque que la couverture de la téléphonie mobile est assurée à 99%. Il constate que beaucoup de villages sont mal couverts.

Il demande si la communauté de communes peut intervenir.

Monsieur le Président répond qu'il serait bien de faire l'inventaire des lieux non couverts pour le transmettre au conseil général de la Charente.

3. Haïti

Monsieur le Président propose de verser une aide suite au séisme survenu à Haïti.

4. Tourisme

Madame VENTHENAT fait part de la présentation par M. MONTEBAULT et M. BRINBLECOMBE du diagnostic établi sur le tourisme en Grande Champagne. Un constat a été fait : mieux communiquer.

5. Espaces verts

Monsieur HOSTEING fait part d'une réunion le 25 février avec M. Sansonnet pour étudier les devis pour le matériel espaces verts.

6. Centre équestre

Monsieur SANSONNET demande l'état d'avancement de ce dossier.

Monsieur le Président répond que les dernières entreprises ont répondu en fin de semaine dernière et que la commission va pouvoir se réunir prochainement pour clôturer ce dossier.

7. Spectacles La Palène

Madame DESBORDES fait part que le prochain spectacle aura le 26 février prochain à Gensac la Pallue.

Monsieur VIGNERON-LAROSA fait part d'une délocalisation des sarabandes le 19 juin à Lignières Sonneville. Cette animation durera toute la journée avec un spectacle basque à la Charmille, la mise en valeur du patrimoine, la présence d'artistes et de sculpteur. L'entrée sera gratuite.

8. Gestion intégrée de la Vallée du Né

Une formation des agents communaux et communautaires va avoir lieu prochainement le 22 mars à Lignières Sonneville. Objectif : réduction des pesticides. Inscrire les agents le plus rapidement (maxi 15 places disponibles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.